



SYNDICAT REGIONAL FORCE OUVRIÈRE – *Justice*

17 bis chemin Léonard – 97490 Sainte-Clotilde – Tel : 06.92.82.85.10 – Courriel :
fojusticereunion@gmail.com

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les membres du CSA départemental

La situation des établissements pénitentiaires de La Réunion est aujourd'hui particulièrement préoccupante.

La surpopulation carcérale atteint des niveaux extrêmement élevés, en lien notamment avec l'augmentation significative du narcotrafic sur notre territoire.

Depuis de nombreuses années, la DSPOM entretient une vision trop souvent idéalisée de notre département, bien éloignée de la réalité du terrain que vivent quotidiennement les personnels.

La récente visite du Garde des Sceaux a laissé un goût amer.

Les annonces formulées ne sont, pour l'essentiel, que la reprise d'engagements déjà évoqués lors de la venue du Directeur Général de l'administration pénitentiaire en octobre dernier.

FO Justice ne se satisfait pas d'annonces hypothétiques : les personnels attendent des mesures concrètes, immédiates et adaptées.

La maison d'arrêt de Saint-Pierre fait face à une surpopulation chronique, avec des conditions d'hébergement indignes des standards nationaux : dortoirs surchargés, matelas au sol, cellules vétustes. Cet établissement ne tient que grâce à l'abnégation et au professionnalisme des personnels, tous corps confondus.

Le centre de détention du Port connaît également une montée en charge inquiétante. Unique établissement pour peine du département, il doit composer avec des vacances de postes importantes — quinze à ce jour — et des infrastructures fortement dégradées après des années de manque d'investissement.

Si la création d'une ELSP constitue une avancée, FO Justice sera particulièrement vigilant quant à sa mise en œuvre, qui ne devra intervenir qu'avec l'arrivée effective d'effectifs dédiés. Les personnels de cet établissement font face, dans l'adversité, à des conditions de travail toujours plus dégradées.



Le centre pénitentiaire de Saint-Denis est aujourd'hui en situation critique.

Avec une population pénale avoisinant les 1 000 personnes détenues et plus de 23 postes vacants, les capacités d'hébergement sont largement dépassées. Les violences et les trafics s'y multiplient. Le quartier des femmes, qui compte 74 personnes détenues, est également saturé. La multiplication des activités, si elle est nécessaire, complexifie encore davantage les missions des personnels. Cette situation n'est plus tenable.

Pourtant, malgré ce contexte, les agents continuent de faire preuve d'un engagement exemplaire pour maintenir le fonctionnement de l'établissement.

Le SPIP de La Réunion traverse, lui aussi, une crise majeure. Le manque de personnel, conjugué à une charge de travail en constante augmentation, place les agents dans une situation de tension extrême. Les volumes de dossiers traités sont bien au-delà des standards attendus.

Par ailleurs, les personnels en mise à disposition au centre de détention du Port demeurent fragilisés par leur situation administrative, et la dernière CAP n'a pas permis d'apporter les garanties attendues.

Face à l'ensemble de ces situations, FO Justice formule des demandes claires :

- La construction d'un nouvel établissement dans le sud de l'île afin de répondre durablement à la surpopulation ;
- La création d'une unité hospitalière spécialement aménagée, au regard de l'augmentation constante des détenus présentant des profils psychiatriques lourds et des difficultés croissantes de prise en charge ;
- La reprise des extractions judiciaires dans notre département, avec des effectifs adaptés et pérennes
- Le renforcement des effectifs et des moyens matériels dans l'ensemble des établissements ;
- Le développement et la diversification des métiers pénitentiaires dans les départements d'outre-mer, revendication portée de longue date par notre organisation.

Face à ces constats, FO Justice alerte solennellement sur l'urgence de mesures concrètes et immédiates. Les personnels ne peuvent plus être les variables d'ajustement d'un système à bout de souffle.

Il est impératif d'agir sans délai pour renforcer les effectifs, améliorer les conditions de travail et garantir la sécurité des agents comme des personnes détenues.

FO Justice restera pleinement mobilisée et vigilante quant aux réponses qui seront apportées.

Je vous remercie.

Paris, le 02/04/26

Les membres du CSAD

